

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2011.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *Monsieur Jean Claude PALU*
- *Monsieur Mohamed RIAHI*
- *La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation au compte « Résultats reportés » de la somme de 1.825D inscrite au compte « Complément d'apport » issue de la plus value sur la cession des actions SPDIT rachetées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation au compte résultats reportés de la réserve à régime spécial à hauteur de 55.264 dinars devenue disponible et provenant de la plus value de cession de titres réalisée en 2006 des actions de la TUNIS AIR, de la société SOTRAPIL, et de la société ESSOUKNA.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2011 :

RESULTAT NET AU 31/12/2011		<u>10 217 323,945</u>
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial		-380 000,000
RESULTAT DISPONIBLE		<u>9 837 323,945</u>
RESERVE LEGALE		-112 000,000
	RELIQUAT 1	9 725 323,945
RESULTATS REPORTEES		8 965 968,930
Plus value sur la cession des actions SPDIT		1 825,260
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau		55 263,537
BENEFICES DISTRIBUABLES		18 748 381,672
DIVIDENDES 2011		11 760 000,000
	RELIQUAT 2	6 988 381,672
RESULTATS REPORTEES 2011		6 988 381,672

Soit un dividende de 0,420 dinar par action, ou 42 % du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir du 14 mai 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social, d'un montant de 1 120 000 dinars, par prélèvement sur le compte «résultats reportés».

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1 120 000 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle action gratuite pour 24 anciennes. Le capital social passera de 26.880.000 dinars à 28.000.000 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1^{er} Janvier 2011 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 28 000 000 Dinars divisé en 28 000 000 actions de 1 dinar chacune entièrement libérée.»

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en dinars)

Actifs**ACTIFS NON COURANTS**Notes**31/12/2011****31/12/2010****Actifs immobilisés**

Immobilisations incorporelles

	23 561	23 561
Moins : amortissements	23 561	23 561

Immobilisations corporelles

	290 029	286 910
Moins : amortissements	244 171	215 309
	45 858	71 601

Immobilisations financières

	11 376 219	11 019 099
Moins : provisions	2 590 750	2 558 150
	8 785 469	8 460 949

Total des actifs immobilisés

	8 831 327	8 532 550
--	-----------	-----------

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

	8 831 327	8 532 550
--	-----------	-----------

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse

	740	808
--	-----	-----

Autres actifs courants

	841 229	914 750
Provisions		
	841 229	914 750

Placements et autres actifs financiers

	49 752 182	50 961 109
Provisions	1 626 157	1 121 012
	48 126 024	49 840 097

Liquidités et équivalents de liquidités

	166 694	210 796
--	---------	---------

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

	49 134 687	50 966 451
--	------------	------------

Total des actifs

	57 966 014	59 499 000
--	------------	------------

APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

(Exprimé en dinars)

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	31/12/11	31/12/10
Capital social		28 000 000	26 880 000
Réserve Légale		2 800 000	2 688 000
Réserves Ordinaires		5 000 000	5 000 000
Prime d'émission		2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial		545 950	221 214
Résultats reportés		6 988 382	10 085 969
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		45 753 082	47 293 933
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		45 753 082	47 293 933
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants		12 212 932	12 205 068
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		12 212 932	12 205 068
<u>Total des passifs</u>		12 212 932	12 205 068
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		57 966 014	59 499 000

Etat d'évolution des Capitaux Propres

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réseves à régime spécial	Prime D'émission	Compléments d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	26 880 000	2 688 000	5 000 000	221 214	2 418 750	1 825	10 085 969	10 217 324	57 513 082
Affectation augmentation de capital	1 120 000						-1 120 000		
Affectation résultats reportés							-9 023 058	9 023 058	
Affectation réserve légale + montant réinvesti		112 000		380 000				-492 000	
Affectation complément d'apport						-1 825	1 825		
Affectation réserve à régime spécial				-55 264			55 264		
Affectation résultat 2011-résultats reportés 2011							6 988 382	-6 988 382	
Dividende 2011								-11 760 000	-11 760 000
Total	28 000 000	2 800 000	5 000 000	545 950	2 418 750	0	6 988 382	0	45 753 082